



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2023

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 26 Nombre de membres en exercice : 26 Nombre de membres présents à la séance : 23 Nombre de membres votants : 23 Date de la convocation : 21/03/2023
--

Présents : (* sans droit de vote du fait de la présence des titulaires)

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT et Stéphan JUNET – délégués titulaires et Mme Danièle MAUFREY – déléguée suppléante

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Christian DEBOISSIEUX, Joël GUERRY, Philippe DI PERNA et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires

Ambutrix : Mrs Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mme VIEIRA Laëtitia, Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Douvres : Mrs Serge BAILLY et Guy BELLATON – délégués titulaires

Saint-Denis-en-Bugey : Mrs Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD et Mrs Gilbert BOUCHON – délégués titulaires

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN, Mrs Giacomo VALERIOTI et Patrick COUPRIE – délégués titulaires

Excusés :

Saint-Rambert-en-Bugey : Alexandre LARDAUD

Absents :

Ambornay : EN ATTENTE ELECTION NOUVEAUX DELEGUES

Ambutrix : M. Dominique DELOFFRE

Douvres : M. Nicolas BARRIER

Secrétaires de séance : M Eric VINCONNEAU

04/2023 **PRÉSENTATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF 2023**

M. Le Président indique que cette année encore, les investissements sont proposés au vote « par chapitre ».

Afin de clarifier la présentation, les dépenses d'investissement seront classées « par opération » à l'intérieur de chaque chapitre.

Il précise que le budget 2023 a été établi en tenant compte de différents éléments qu'il est nécessaire de rappeler :

- Reprise, en restes à réaliser, des investissements engagés par le STEASA en 2022,
- Inscription des investissements prioritaires.

M. Le Président propose à M. Jean-Pierre THIBAUD – Vice-Président aux Finances, de présenter « les grandes lignes du Budget 2023 » avant le vote.

→ **Section de Fonctionnement :**

DEPENSES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit de fonctionnement 2022 reporté	
011	Charges à caractère général	1 419 546,00 €
012	Charges personnel	402 340,00 €
65	Autres charges de gestion courante	76 100,00 €
66	Intérêts des emprunts	44 000,00 €
67	Annulation de titres	1 500,00 €
68	Provisions	13 000,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €
042	Amortissements	709 028,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 240 019,35 €
TOTAL DEPENSES		3 935 533,35 €

Charges à caractère général – Cpte 011 : 1 419 546,00 € assurent, la prise en compte des contrats de sous-traitance pour 769 625,00 € (contrat d'exploitation des stations, RSDE, Télégestion...) ; des contrats de prestations de service (curage, entretien...) pour 155 000,00 €. Le fonctionnement du Syndicat (Assurances - locations et charges des locaux - frais de télécommunication - Affranchissement - Mainténances du matériel - Vêtement de travail - Fournitures diverses etc...) ;

Charges du Personnel – Cpte 012 : 402 340,00 € prennent en compte les salaires et charges sociales des agents titulaires et contractuels, les charges sociales ; + 2% par rapport au BP 2020

Autres Charges de Gestion Courante – Cpte 65 : 76 100,00 € intègrent les indemnités des élus et les cotisations et impôts pour 24 000,00 € ainsi qu'une somme pour les créances éteintes et irrécouvrables pour 35 000,00 €.

Intérêts des Emprunts – Cpte 66 : 44 000,00 € représentant les intérêts d'emprunts

Annulation de titres – Cpte 678 : 1 500,00 €

Provisions sur créances douteuses – Cpte 6817: 13 000,00 €

Amortissements – Cpte 6811 : 709 028,00 € intègre les données du STEASA ainsi que la reprise des amortissements des Communes.

Dépenses imprévues – Cpte 022 : 30 000,00 €

Virement à la section d'investissement – Cpte 023 : 1 240 019,35 €

RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	<i>Excédent de fonctionnement 2022 reporté</i>	<i>1 009 560,96 €</i>
75	Produits exceptionnels	20 081,39 €
70	Vente de produits	2 796 500,00 €
74	Primes épuration	60 000,00 €
77-042	Reprise subventions	48 891,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
013	Atténuation de charges	- €
TOTAL RECETTES		3 935 533,35 €

Excédent antérieur reporté – Cpte 002 = 1 009 560,96 € excédent de la Section de fonctionnement 2021.

Vente de produits – Cpte 70 = 2 796 500,00 € englobant, entre autres, les redevances, les PFAC ainsi que les contrôles de branchement à faire effectuer lors de la mise en vente d'un bien immobilier ;

Prime d'Épuration – Cpte 741 : 60 000,00 € environ versée par l'agence de l'eau ; rappel 2021 = 61 461,90 €

Reprise de subventions – Cpte 777 - 042 : 48 891,00 € opérations d'ordre entre section sur les amortissements en cours de subventions versées.

Produits exceptionnels – Cpte 77 = 500,00 €

↳ Section d'Investissement :

DEPENSES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	<i>Déficit d'investissement 2022 reporté</i>	<i>- €</i>
16	Capital emprunt	464 141,41 €
20	Immobilisations incorporelles	132 500,00 €
21	Immobilisations corporelles (matériels)	47 000,00 €
23	Immobilisations en cours (travaux)	5 596 517,86 €
020	Dépenses imprévues	- €
139-040	Reprise subventions	48 891,00 €
TOTAL DEPENSES		6 289 050,27 €

Reprise de subventions – Cpte. 139-040 = 48 891,00 € opérations d'ordre entre sections sur les amortissements de subventions en cours versées.

Emprunts – Cpte 16 = **464 141,41 €** représentant le montant du capital des emprunts des Communes et du STEASA déjà contractés ainsi que les emprunts globalisés.

Études Diverses – Cpte 20 : 132 500,00 €.

Immobilisation corporels (matériels) – Cpte 21 : **43 600,00 €**

Immobilisations en cours (travaux divers) – Cpte 23 : **5 596 517,86 €**

Il s'agit de l'ensemble des opérations d'investissement du plan d'actions et des travaux en cours dont les plus importants sont :

- Nouvelle station d'épuration – Château-Gaillard
- Mise en séparatif centre Bourg - Ambutrix
- Optimisation fonctionnement Cormoz – Château-Gaillard
- Déconnexion d'un réseau d'eaux pluviales - Ambronay Bourg
- Mise en séparatif le Chauchay - Torcieu
- Travaux de déconnexion et séparatif Croze et centre - Ambérieu
- Station refoulement Champ Forêt – Ambronay

RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Excédent d'investissement 2022 reporté	1 107 826,38 €
1068	Affectation de résultat	589 450,62 €
13	Subventions d'investissement	2 348 695,76 €
10222	FCTVA	294 030,16 €
238	AVANCES	- €
16	EMPRUNT	- €
040	Amortissements	709 028,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 240 019,35 €
TOTAL RECETTES		6 289 050,27 €

Excédent antérieur reporté – Cpte 001 = **1 107 826,38 €** excédent de la Section d'investissement 2020.

Affectation des résultats 2021 – Cpte 1068 = **589 450,62 €** affectation en investissement d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Subventions Diverses – Cpte 13 = **2 348 695,76 €** de subventions attribuées sur études et travaux en cours :

- Bassin d'orage de Croix St Georges
- Mise en sépartif Le Chauchay - Torcieu
- Mise en sépartif Centre Bourg Ambutrix
- Mise en place poste toutes eaux STEP - Ambronay

FCTVA – Cpte 10222 : **294 030,16 €** calculés sur les dépenses investissement de l'année 2021.

Amortissements – Cptes 28 = 709 028,00 €

Virement de la section de fonctionnement – Cpte 021 : **1 240 019,35 €**

Le Comité Syndical, ayant pris acte de la présentation des grandes lignes du budget 2023 et le débat ayant eu lieu,

M. Jean-Pierre THIBAUD – Vice-Président, propose de passer au vote du Budget Primitif 2023 du STEASA qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit pour le fonctionnement, et est légèrement excédentaire en investissement :

Section de Fonctionnement : 3 935 533,35 €

Section d'Investissement : 6 289 050,27 €

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après plusieurs échanges et débats,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Valide** le Budget Primitif 2023

Fait et délibéré le 22/03/2023
Le Président,

Syndicat de Traitement des Eaux
d'Ambérieu et son Agglomération
STEASA



Thierry DEROUBAIX